



CC du Pays de Lunel (Siren : 243400520)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lunel
Arrondissement	Montpellier
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1993
Date d'effet	24/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre SOUJOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	152 chemin des merles
Numéro et libellé dans la voie	ZAE Luneland
Distribution spéciale	CS90229
Code postal - Ville	34403 LUNEL cedex
Téléphone	04 67 83 87 00
Fax	04 67 83 55 23
Courriel	e.savarin@paysdelunel.fr
Site internet	www.paysdelunel.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	REOM spéciale

Population

Population totale regroupée	51 123
-----------------------------	--------

Densité moyenne 340,98

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Boisseron (213400336)	2 070
34	Campagne (213400484)	318
34	Entre-Vignes (200086296)	2 172
34	Galargues (213401102)	760
34	Garrigues (213401128)	195
34	Lunel (213401458)	26 522
34	Lunel-Viel (213401466)	4 227
34	Marsillargues (213401516)	6 399
34	Saint-Just (213402720)	3 295
34	Saint-Nazaire-de-Pézan (213402803)	628
34	Saint-Sériès (213402886)	1 005
34	Saturargues (213402944)	1 008
34	Saussines (213402969)	1 040
34	Villetelle (213403405)	1 484

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
<i>Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux</i> Concours à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, à la gestion de crise et aux actions de développement et de la conscience du risque Missions hors GEMAPI figurant à l'article L.211-7 du code de l'Environnement : - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ; - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ; - La lutte contre la pollution

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Service de conduite en fourrière des chiens et chats errant sur prescription de l'autorité de police compétente - Lutte contre la prolifération de la population féline itinérante

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire Possibilité de confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles

*Actions en matière de petite enfance et enfance : accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et de type périscolaire pour le mercredi sans école : * création, gestion et entretien de tout accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire d'une part et de type périscolaire pour le mercredi sans école * pilotage, conduite d'actions et d'animations des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire d'une part et de type périscolaire le mercredi sans école dans le cadre d'un dispositif contractuel favorisant cette politique * création et gestion de séjours pour les enfants d'âge primaire*

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Actions en matière de petite enfance : création, gestion, développement et animation du Relais d'Assistantes Maternelles

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance programmés d'actions définies dans le contrat de ville

Actions d'insertion en relation avec les compétences communautaires -

Développement et aménagement économique

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, le politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs d'intérêt communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Action culturelle : organisation, promotion et soutien aux manifestations culturelles et aux traditions camarguaises, dont le rayonnement dépasse le cadre communal

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L. 1231-1 et suivants du code des transports

Déplacements et mobilité : - Soutien à l'organisation des transports intercommunaux, - Soutien à la mise en oeuvre d'un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite - Mise en place et gestion d'un dispositif de transport à la demande pour les établissements scolaires (maternels et primaires) et les accueils de loisirs - Soutien pour le développement des modes de déplacements doux et aménagement de voies vertes, - Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Lunel

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire Si son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le conseil de la communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV de l'article L5214-16 du CGCT peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs

Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Entretien, gestion et mise en valeur du site Viavino à Entre-Vignes</i>
Logement et habitat
- Politique du logement non social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire</i>
- Politique du logement social <i>Politique du logement non social d'intérêt communautaire</i>
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>Participation au financement de grosses réparations, d'extension ou de reconstruction des centres d'incendie et de secours sur le territoire</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SM EPTB Vidourle (253002539)	SM ouvert	413 918
30	PETR Vidourle Camargue (200077857)	SM ouvert	150 615
34	SM du bassin de l'Or (SYMBO) (253401830)	SM ouvert	633 686
34	SM entre Pic et Etang (253401822)	SM fermé	218 366

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)